

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
24/10/2013

Dossier complet le
24/10/2013

N° d'enregistrement
F-024-13-C-0090

1. Intitulé du projet

Extension de la base travaux existante d'Auneau (département d'Eure et Loir)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n° 5a) Infrastructures ferroviaires Autres voies ferroviaires de plus de 500 m	Création de 2292 mètres de voies ferrées : - 2 voies de 350 m (voies 19 et 21) - 1 voie de 150 m (voie 17) - 1 voie de 700 m (voie R7) - 2 voies en tiroir de 150 m et 80 m - aménagement du plan de voie actuel générant la création de 512 mètres de voies

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en l'extension de la base travaux existante sur la commune d'Auneau (28) en vue de recevoir, former et manœuvrer des trains de travaux plus longs (700 m) nécessaires aux opérations de renouvellement qui auront lieu à partir de 2015.
Pour cela, il sera posé 2 voies de 350 m, une de 150 m et une de 700m en impasse pour le chargement des trains de ballast et le déchargement du ballast usagé.

Il sera créé 2 voies en tiroir (une au nord de 80 mètres et une au sud de 150 mètres) pour faciliter les manœuvres des trains.

Il est également prévu le remaniement du faisceau de voies de service de la gare d'Auneau et de la base travaux actuelle avec des créations, suppressions et déplacement d'appareils de voie générant la création de plus de 500 mètres de voies supplémentaires.

L'extension nécessite l'acquisition (à l'amiable) de deux parcelles enclavées dans le site actuel (accord de principe des particuliers):

- une parcelle privée de 8000 m² (ancien terrain militaire) qui n'a plus d'usage à l'heure actuelle et sur laquelle il existe de 2 anciennes voies de services qui seront renouvelées à l'identique.
- une parcelle privée de 1600 m², enclavée au milieu des voies de la base travaux actuelle, qui n'a pas d'usage et qui était anciennement à usage ferroviaire avec d'anciennes voies qui ont été déposées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à aménager la base travaux existante, en prévision de travaux de régénération à venir sur la Ligne à Grande Vitesse Atlantique (LGVA). L'objectif étant d'augmenter la capacité d'accueil de trains sur la base travaux, en augmentant le nombre de voies et la longueur de certaines d'entre-elles afin d'adapter la base aux besoins des futurs travaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont envisagés d'octobre 2014 à mars 2015.

Ils se décomposent de la manière suivante:

- achat d'une parcelle de terrain de 1600 m² au pied de l'ancien silo, et d'une parcelle close de 8000 m² avec deux voies sur l'ancien terrain militaire
 - sur le faisceau des voies de service de la gare d'Auneau : pose d'un appareil de voie et d'une voie de 80 m, déplacement des appareils 13, 14 et 15 pour prolonger les longueurs utiles des voies 3 à 7, et raccordement de la voie 9.
 - sur la base à ballast : pose de 2 voies de 350 m et d'une voie de 150 m, avec pose de 3 appareils de voie, dont un déposé par ailleurs.
 - allongement des voies R3 et R5 dite de réception, par déplacement de la voie L, et de 2 appareils de voie du faisceau sud de voies de service de la gare d'Auneau, dépose des appareils de voie 105, 106 et 107, et repose de 3 appareils.
 - création d'une voie de 700 m, R7, parallèle à la voie R5, de manière à garer 2 trains de ballast, et prolongement sur une voie S pour stationner les trains de cantonnement
 - raccordement des voies R3 et R5 par la pose de deux appareils de voie, en vue de la création d'une voie de manoeuvre de 150 mètres coté sud.
- Préalablement à ces travaux, les zones concernées feront l'objet d'un débroussaillage, de décapage pour les voies nouvelles, remises en état des voies conservées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réaménagement de la base permettra de recevoir, manœuvrer et former des trains de travaux de grande longueur, nécessaires aux opérations de renouvellement sur la LGVA qui sont prévues à partir de 2015.

Ce réaménagement n'aura aucune incidence sur les circulations commerciales de trains.

Lors des travaux de renouvellement prévus à partir de 2015, des matériaux neufs seront livrés par camion et par trains et seront stockés sur la base travaux provisoirement: traverses en béton, ballast, rails.

Des matériaux de dépose transiteront par le site avant leur évacuation par la filière spécialisée mise en place : vieux ballast, rails et traverses béton usagé .

La base travaux ne servira pas au stockage ni au transit de traverses en bois créosotées en phase exploitation.

En effet La quasi-totalité des traverses utilisées sur la LGVA sont en béton. Seuls, les appareils de voie de la ligne sont équipés de traverses bois.

Lors du renouvellement de ces appareils, les traverses en bois seront stockées temporairement sur une période très courte dans l'emprise ferroviaire sur l'aire de montage située à proximité des appareils et évacuées suivant la filière spécialisée habituelle sans passer par la base travaux, en conformité avec la circulaire du 24 décembre 2010.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a été soumis à ce jour, à aucune procédure administrative

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire répond à la procédure de demande d'examen au cas par cas, conformément au décret 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux et d'ouvrages d'aménagement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de l'emprise du projet	40000 m ²
Superficie des acquisitions foncières	9600 m ²
Longueurs de voies créées	2292 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

base travaux d'Auneau (28)
Proximité du PRS 14 de la LGVA
Sur les emprises de la gare d'Auneau (km 77 de la ligne Brétigny/Tours)
Communes de Roinville et Aunay Sous Auneau (28)

Coordonnées géographiques¹

Long. 01 ° 46 ' 26 " Lat. 48 ° 26 ' 19 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Roinville
Aunay Sous Auneau

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols utilisés par le projet sont :

- la base travaux existante, utilisée pour la maintenance et les travaux de régénération de la Ligne à Grande Vitesse Atlantique
- le faisceau de voies de service de la gare d'Auneau, qui est utilisé pour réceptionner des trains FRET.
- une parcelle privée de 8000 m² (ancien terrain militaire) qui n'a plus d'usage à l'heure actuelle et sur laquelle il existe de 2 anciennes voies de services qui seront renouvelées à l'identique.
- une parcelle privée de 1600 m², enclavée au milieu des voies de la base travaux actuelle, qui n'a pas d'usage et qui était anciennement à usage ferroviaire avec d'anciennes voies qui ont été déposées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation ; Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme d'Aunay Sous Auneau approuvé le 13 avril 2007, et en cours de modification
Règlement applicable à la zone du projet: zone Ux (zone urbaine à usage d'activités économiques, en renouvellement de l'ancien camp militaire. Elle est exclusivement destinée à l'accueil et l'extension de construction à usage d'activités) et zone 1AUX (secteur d'urbanisation future à dominante d'activités)
Carte communale de Roinville approuvée le 5 décembre 2005
Règlement applicable à la zone du projet: zone d'activité

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucune ZNIEFF ni aucun APB (source: INPN) La ZNIEFF la plus proche, est la ZNIEFF II- vallée de la Voise et de l'Aunay (240003957), située à 800 m au nord du projet L'APB le plus proche est constitué par les étangs de baleine et Brûle-doux à 27 km au nord-est de la base travaux.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une commune classée en loi littoral
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun de ces espaces protégés (source: INPN)
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Ligne à Grande Vitesse Atlantique traversant les communes d'Aunay Sous Auneau et Roinville est une infrastructure de transport bruyante classée en catégorie 1. Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres de l'Etat en Eure et Loir a été approuvé le 26/06/2013, mais les communes du projet (mairies de Roinville et Aunay sous Auneau) ne sont pas concernées (sources: préfecture Eure et Loir)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune AMVAP ni ZPPAUP n'est présente dans les emprises ni à proximité du projet
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation (sources: RPDZH, INPN, DREAL, Centre)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes ne sont concernées par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels (inondation, mouvements de terrain...) ni par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (sources: Cartorisque) La commune d'Auneau, à proximité du projet possède un PPRT prescrit pour la société Legendre Delpierre située à 1,7 km (installation Seveso seuil haut dont l'activité est le stockage de produits agropharmaceutiques (source: préfecture d'Eure et Loir, DREAL Centre)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un site ou sur des sols pollués.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, comme l'intégralité des communes, se situe dans la Zone de Répartition des eaux (ZRE) de la Beauce et Cenomanien (source: système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche, appelé "le Petit Noyer" se situe à 2 km à l'ouest sur la commune Roinville (source ARS Centre) Un captage en projet appelé "les Bouleaux" est situé sur la commune d'Auneau à 1,6 km du projet
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 8 km à l'ouest de la base travaux. Il s'agit du Domaine d'Esclimont. (source: Atlas des Patrimoines)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3,7 km de ZPS (Directive Oiseaux) FR 2410002 "Beauce et vallée de la Conie" et à 3,2 km de la ZSC (Directive Habitat) FR 2400552 "vallée de Maintenon à Anet et vallons affluents"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument classé le plus proche est l'église Saint Eloi à Aunay Sous Auneau à 2,3 km à l'est Le monument inscrit le plus proche est le donjon de l'ancien château à Auneau à 2 km au nord Le site inscrit au patrimoine de l'UNESCO le plus proche est la cathédrale de Chartres à 21 km à l'ouest du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucun prélèvement tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés en surface, ou à très faible profondeur. Par conséquent ils n'altéreront pas la masse d'eau souterraine des calcaires libres de Beauce (code CG092) se situant à une profondeur comprise entre 20 et 30 mètres. (source: système d'information pour la gestion des eaux souterraines en région Centre) Les travaux n'impliqueront pas de drainage
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul un décapage de quelques centimètres d'épaisseur sera réalisé sur les zones de création de voies Les matériaux générés au niveau du décaissement (terre végétale, déblais) seront évacués conformément à la réglementation
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux et n'entraînera pas de ponction des ressources naturelles Le projet prévoit la pose de nouvelles voies. Certains matériaux déposés seront réutilisés (traverses, rails, appareils de voie...)
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux d'extension des voies R5 et R7 et de création de la voie 17 généreront la suppression très ponctuelle de deux bosquets, qui ne sont pas des corridors écologiques et vu l'ampleur du projet, aucune incidence notable n'est prévisible ni en phase travaux ni en phase d'exploitation
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire Il n'a pas d'incidence sur les zones à sensibilité particulières (ZRE)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les emprises ferroviaires, il n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, forestiers, agricoles, maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est recensé sur les emprises du projet. Aucun établissement SEVESO n'y est recensé. Le projet n'est donc pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Roinville et Aunay Sous Auneau ne sont pas soumises à un Plan de Prévention des Risques Naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la pose et la dépose d'éléments constituant les voies : rails, ballast et traverses (béton ou bois). Seules les traverses en bois créosotées déposées (environ 200 à 300 traverses) sont considérées comme des déchets dangereux (DIS). Elles seront temporairement stockées sur une période très brève durant la phase chantier, dans l'attente de leur évacuation. Ce stockage temporaire sera réalisé conformément aux conditions édictées dans la circulaire du 24 décembre 2010. Leur élimination sera réalisée via une filière adaptée conformément à la réglementation. L'augmentation ponctuelle du trafic camion, entraînera une augmentation des émissions polluantes faible.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier le projet est susceptible d'émettre des nuisances sonores diurnes dues au fonctionnement des engins de chantier, des camions et des trains de travaux. En phase d'exploitation le projet générera des nuisances sonores diurnes légèrement supérieures à celles actuelles du fait de l'augmentation des quantités de ballast rechargé. Au nord est, deux maisons sont à proximité des travaux d'allongement des voies 3 à 7 et de raccordement de la voie 9 Une habitation est également à proximité des travaux des voies R5 et R7 L'ambiance sonore des 3 maisons ne sera pas significativement modifiée en phase exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeurs, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base travaux n'engendrera pas de nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins pourront ponctuellement générer des vibrations. Il est à noter que les opérations de terrassement sont limitées, et il n'y a pas de fonçage. par conséquent l'impact sera faible et limité dans le temps
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas davantage d'émissions lumineuses que la base actuelle
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les émissions lumineuses des routes environnantes
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier les engins de travaux généreront des gaz d'échappement En phase d'exploitation, les camions, engins de chargement et les trains de travaux généreront des gaz d'échappement de l'ordre de ceux générés actuellement
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies créées bénéficieront d'un assainissement adéquat des eaux pluviales
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la dépose d'éléments constituant de voies : - du ballast usagé et du rail ou diverses pièces métalliques considérées comme inertes et non dangereuses. - des traverses en bois créosotées (environ 200 à 300 traverses), déchet considéré comme dangereux (DIS). Elles seront temporairement stockées sur une période très brève durant la phase chantier, dans l'attente de leur évacuation. Ce stockage temporaire sera réalisé conformément aux conditions édictées dans la circulaire du 24 décembre 2010. Leur élimination sera réalisée via une filière adaptée conformément à la réglementation. En phase d'exploitation, il ne sera pas stocké de traverses en bois sur la base travaux
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu n'est identifié à proximité (source DREAL).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit de l'aménagement et l'extension d'une base travaux existante sur des terrains qui se situent à l'intérieur des emprises actuelles.

Ces terrains ont fait ou font l'objet d'une activité ferroviaire.

La fonctionnalité restera la même, le projet permettant d'en optimiser l'usage par la réception de trains plus longs, nécessités par les travaux de renouvellement sur la LGVA à partir de 2015.

Son impact sur l'environnement est très faible.

Afin de minimiser l'impact du bruit pendant la phase chantier (trois habitations recensées à proximité de la base travaux, les travaux se feront de jour et conformément au règlement sanitaire départemental.

une information des riverains, et des mairies concernées sera faite en amont.

Le projet présentant des incidences modérées, qui feront l'objet de mesures de réduction appropriées durant la phase chantier, il nous semble pouvoir être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Situation actuelle et situation projetée de la base travaux d'Auneau
Planning prévisionnel des travaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

16 octobre 2013

Yohan DEVAUTOUR
Directeur d'Opération

Signature



Extension de la base travaux d'Auneau

Annexes obligatoires et optionnelles à la demande d'examen cas par cas

DATE : 03/06/13

Fiche d'identification	
Titre	Annexes obligatoires et optionnelles à la demande d'examen cas par cas
Émetteur	SYSTRA/IED
Référence	DT13030
Historique des modifications et date	Version A
Confidentialité	Faible

Approbation			
Version	Nom	Date	Visa
01	Auteur : Cécilia MELE	03/06/2013	
	Vérificateur : Marie COLMANT	04/06/2013	
	Valideur : Eric Meyer	05/06/2013	

Table des matières

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	3
Annexe 2 : Plan de situation.....	3
Annexe 3 : Reportage photographique du 06/05/2013 (Source : SYSTRA).....	5
Annexe 4 : Plan du projet (Source : SNCF).....	9
Annexe 5 : Plan des abords du projet	11
Annexe optionnelle: Situation actuelle et situation projetée de la base travaux d'Auneau (Source : SNCF)	12
Annexe optionnelle: Planning des travaux (Source : SNCF).....	14

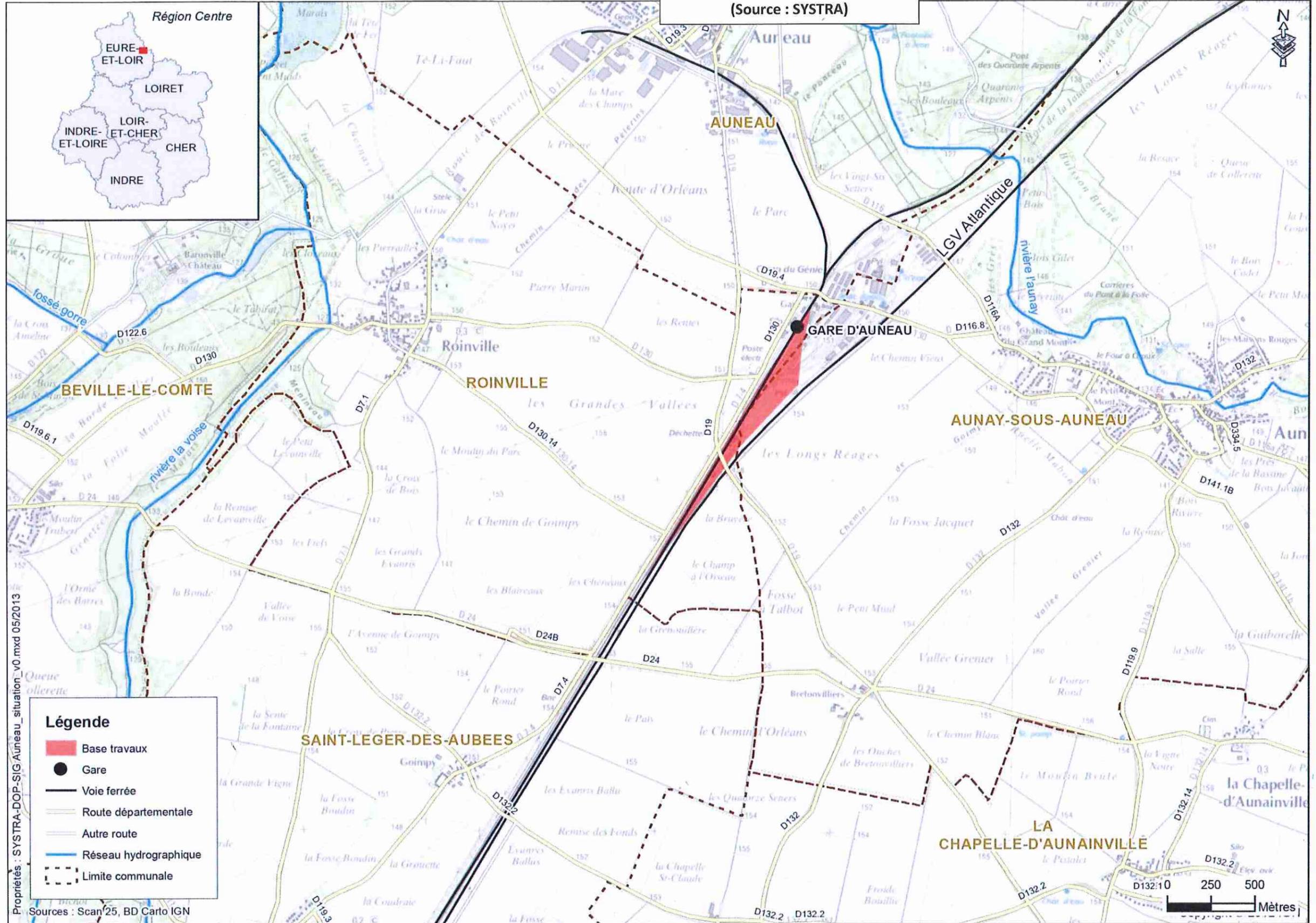
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Voir dossier Cerfa « Annexe 1 » joint.

Annexe 2 : Plan de situation

Voir carte page suivante.

Plan de situation du projet
(Source : SYSTRA)



Propriétés : SYSTRA-DOP-SIG-Auneau_situation_v0.mxd 05/2013
 Sources : Scan 25, BD Cartho IGN

Légende

- Base travaux
- Gare
- Voie ferrée
- Route départementale
- Autre route
- Réseau hydrographique
- Limite communale



Annexe 3 : Reportage photographique du 06/05/2013 (Source : SYSTRA)



Image n°1 : Ancien silo (vue direction-Est)

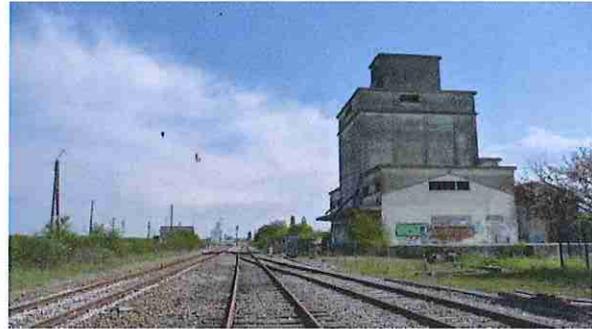


Image n°2 : Emplacement de la future voie R7 à créer (vue direction Nord-Est)



Image n°3 : Vue de la brigade à l'Est et des voies actuelles respectives : de service, voie R5, R 3 et voie unique Brétigny-Tour (vue direction Nord-Est)



Image n°4 : Emplacement d'une nouvelle voie de service S et du futur raccordement de celle-ci à la nouvelle voie R7 (vue direction Sud-Ouest)



Image n°5 : Communication 105/106 à déposer (vue direction Sud-Ouest)



Image n°6 : Butoir de la voie R3, emplacement du nouveau raccordement des voies R3 et R5 avec la communication 105/106 déposée par ailleurs et de la création du nouveau tiroir de manœuvre (vue direction Sud-Ouest)



Image n°7 : Stockage actuel des traverses de béton



Image n°8 : Bosquet à proximité de l'ancien silo à supprimer pour la création de la voie R7, l'allongement de la voie R5 et le raccordement de ces 2 voies (vue direction Sud)



Image n°9 : Habitation à proximité de la voie unique et des futurs travaux de raccordement des voies R5 et R7



Image n°10 : Aire de chargement de ballast actuelle (vue direction Nord-Est)



Image n°11 : Emplacement de la future aire de déchargement et chargement du ballast (vue direction Nord-Est)



Image n°12 : Voies de l'ancien camp militaire avec en arrière-plan les voies les voies 13 et 15 à remettre en état (vue direction Nord)



Image n°13 : Silo en activité à proximité de la gare d'Auneau (vue direction Sud)



Image n°14 : Habitation derrière la gare d'Auneau (vue direction Nord-Ouest)



Image n°15 : Réserve incendie avec en arrière-plan la gare d'Auneau (vue direction Nord-Est)



Image n°16 : Emplacement du futur tiroir de 80 m (vue direction Est)

La localisation géographique des photographies est représentée sur la carte page suivante.



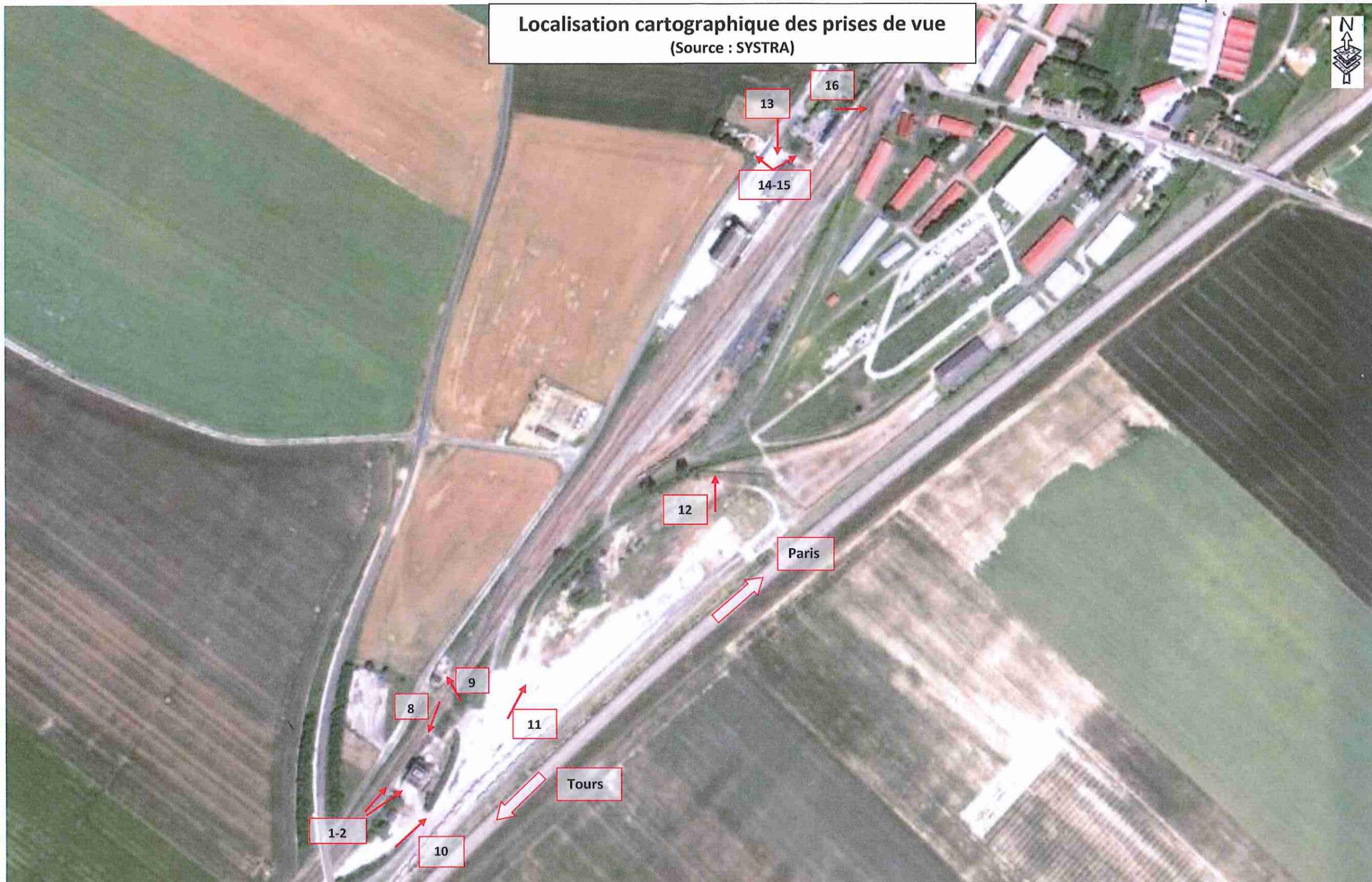
Localisation cartographique des prises de vue
(Source : SYSTRA)

Paris

Tours



Localisation cartographique des prises de vue
(Source : SYSTRA)

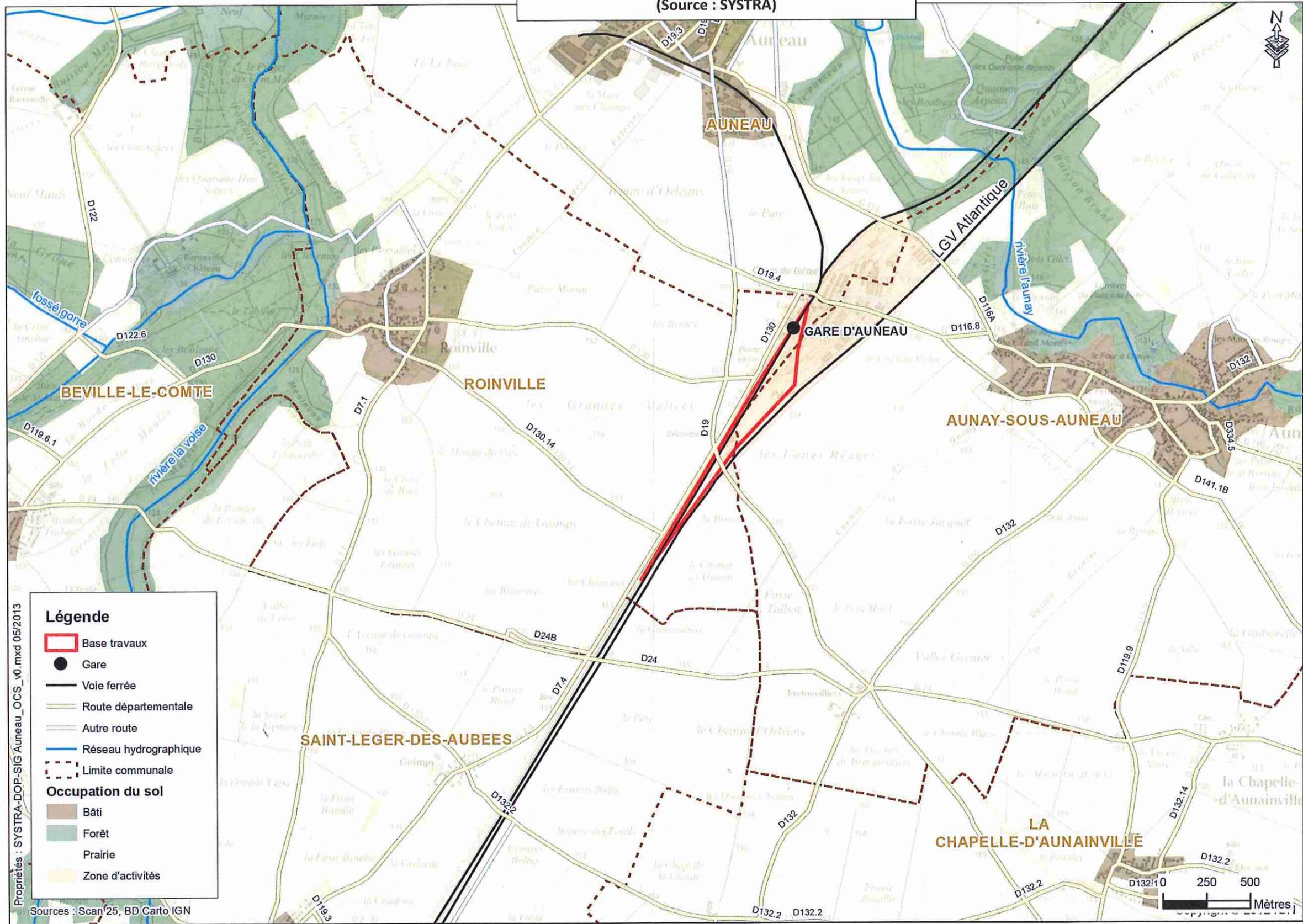


Annexe 4 : Plan du projet (Source : SNCF)



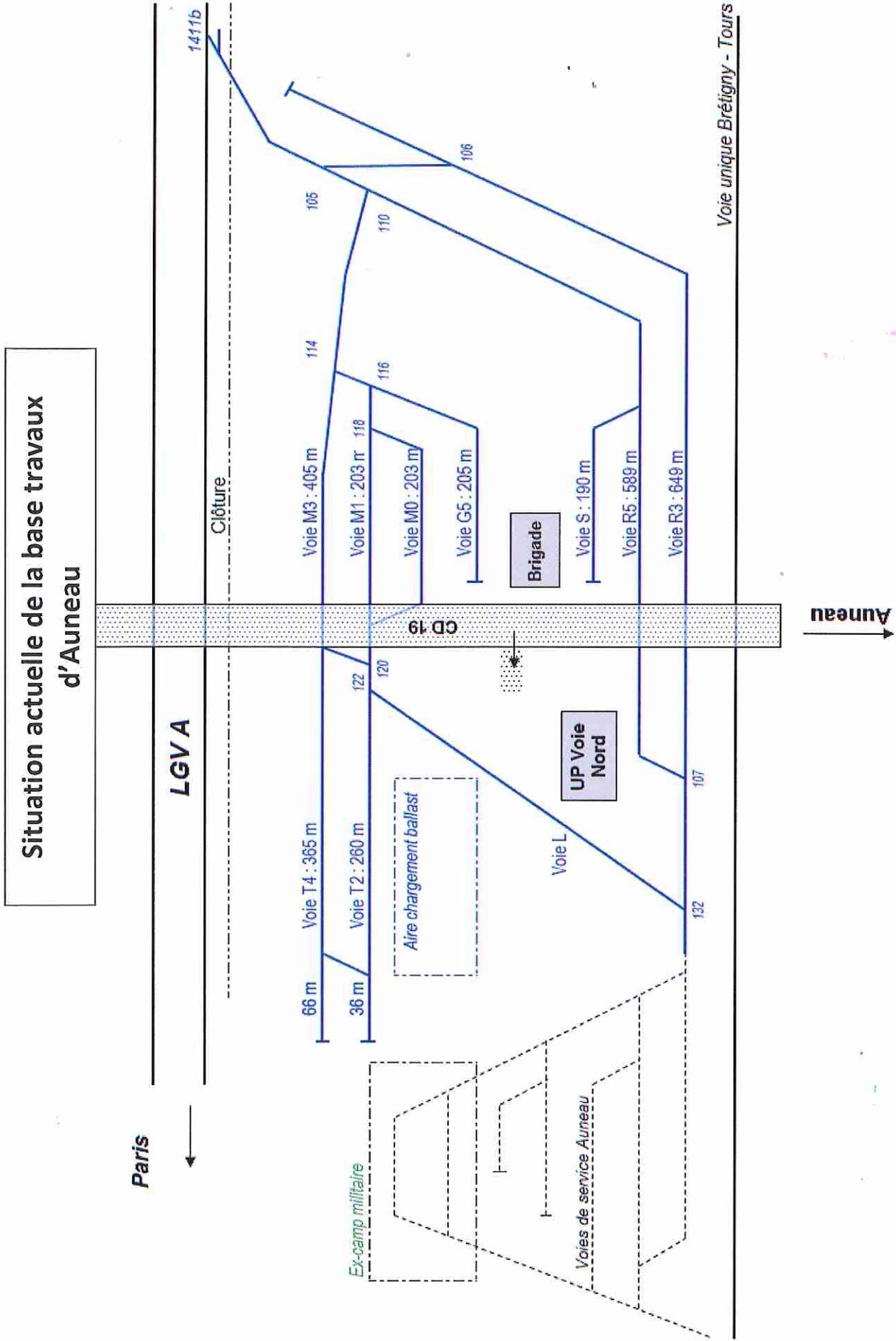


Plan des abords du projet
(Source : SYSTRA)

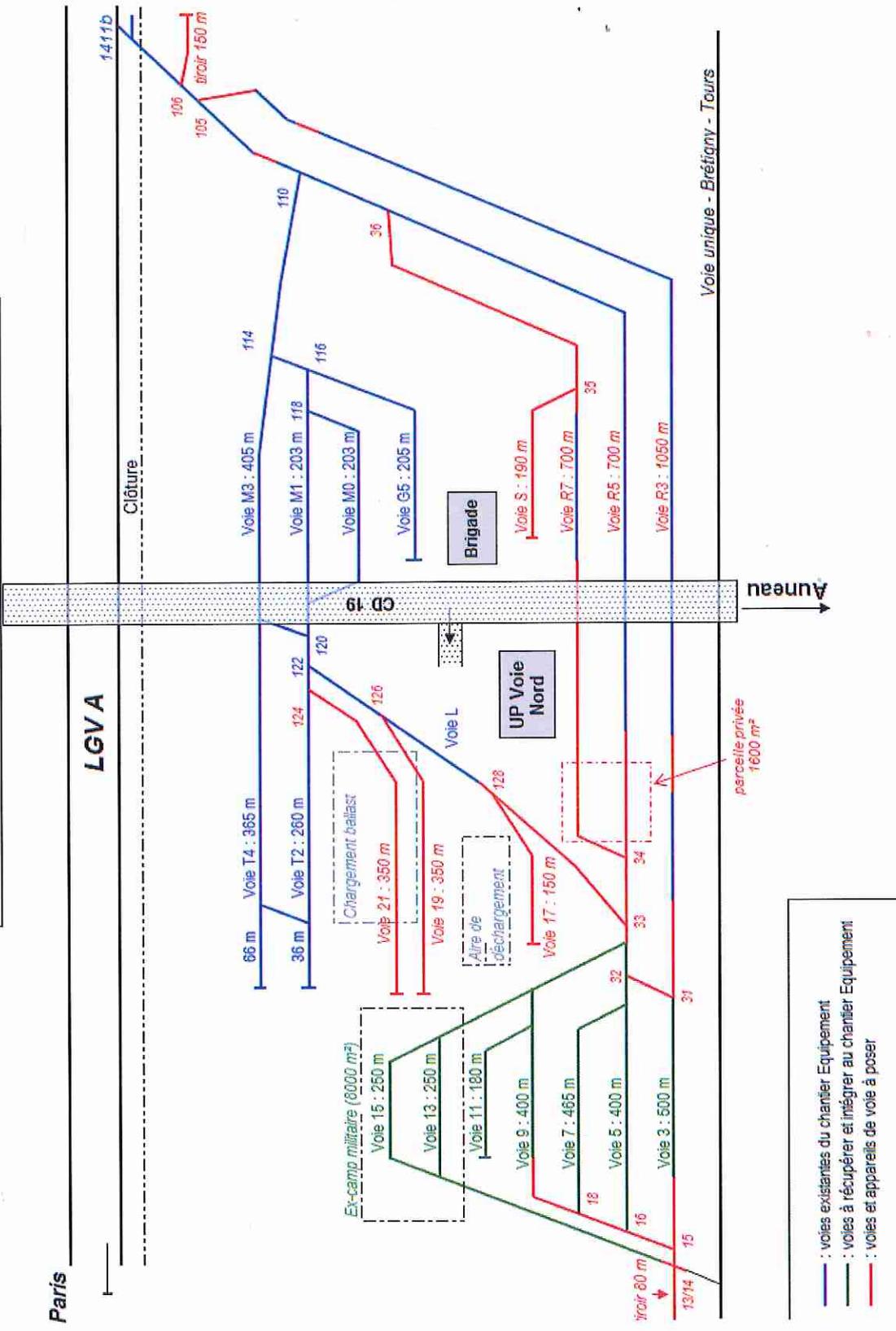


Propriétés : SYSTRA-DOP-SIG Auneau_OCS_v0.mxd 05/2013

Sources : Scan'25, BD Carto IGN



Situation projetée de la base travaux d'Auneau



- : voies existantes du chantier Equipement
- : voies à récupérer et intégrer au chantier Equipement
- : voies et appareils de voie à poser

NORD

- : emprises actuelles de la base
- - - - - : acquisitions projetées.
- — — : voies ferrées remaniées ou neuves

Ligne
Brétigny / Tours

Ex-Camp
ERGM

LGV A

Voies
3 à 9

Voies
13 et 15

Voie 11

Voies
19 et 21

Voie 17

Voies
T2 / T4

Voie R7

Image © 2013 DigitalGlobe

Google earth

Date des images satellite : 30/6/2010

Date des images satellite : 30/6/2010
48°26'28.95"N 1°45'44.45"E elev. 149 m

48°26'29.21"N 1°47'03.26"E Elev. 151 m
Altitude 918 m

Altitude 918 m

SUD
----- : emprises actuelles de la base
- - - - : acquisitions projetées.
— : voies ferrées remaniées ou neuves

Ligne
Brétigny / Tours

Voies
R5 à S

Voies
Q5 à M

LGV A

Image © 2013 DigitalGlobe

Image © 2013 DigitalGlobe

Images satellite : 30/6/2010

48°26'16,26"N 1°45'59,41"E élév. 153 m

Image © 2013 DigitalGlobe

Image © 2013 DigitalGlobe

Annexe optionnelle: Planning des travaux (Source : SNCF)

Définition des opérations	févr-15			mars-15			avr-15			mai-15				
	S 06	S 07	S 08	S 09	S 10	S 11	S 12	S 13	S 14	S 15	S 16	S 17	S 18	S 19
TRAVAUX VOIE ET GENIE CIVIL														
Débroussaillage préalable														
Décapage plateformes voies neuves														
Dépose des appareils et panneaux de voies remaniés sur le faisceau Nord														
Remplacement des bois d'appareils et traverses HS														
Pose ou repose des appareils et panneaux de voies à leurs nouveaux emplacements sur le faisceau N.														
Remplacement de traverses ex-EP militaire														
Dépose des appareils et panneaux de voies remaniés sur le faisceau Sud														
Remplacement des bois d'appareils et traverses HS														
Pose des appareils et nouvelles voies														
Ballastage par train de travaux des zones remaniées														
Bourrage mécanique lourd														
TRAVAUX SIGNALISAT. / ENERGIE														
Raccordement des leviers des aiguilles.														
Déplacement guérite et arrières de câbles														
Pose des signaux côté sud														
Pose et branchements feux heurtoirs														
Pose et racc. candélabres														



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Direction de la Qualité du Réseau et de la Maîtrise d'Ouvrage
Service Maintenance et Programmation des Travaux
Mission Suites Rapides et Travaux de Voie

SLOVENIJA—MAGYARORSZÁG—ROMÂNIA—BĂLGĂRIJA—ELI
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ—BRETAGNE F
ALSACE LORRAINE CH
ÉVOLUTION—PERFORMANCE—DÉVELOPPEMENT DURABLE—ACCOMPAGNI
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ—BRETA
LIETUVA—POLSKA—SLOVENSKO—ÖSTERREICH—ČESKÁ REPUBLI
CENTRE LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUE
AQUITAINE POITOU CHARENTES—BOURGOGNE FRA
DANMARK—SVEERIGE—SUOMI—ESTI—LATVIA—LIETUVA—POLSKA—SLOVENSKO—ÖSTER
RÉSEAU—AVENIR—MOBILITÉ—ACCÈS—EUROPE—TERRITOIRES—ÉVOLUTION—

Madame WORMSER Véronique
Ministère de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Energie
Conseil Général de l'Environnement et du
Développement Durable
Autorité Environnementale
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE Cedex

Référence : DOP/DQ/SMP/MSRT/YD/13-217
Affaire suivie par : Y. DEVAUTOUR
Téléphone : 01.53.94.33.55
Télécopie : 01.53.94.38.46

Objet : Demande d'examen au cas par cas n°F-024-13-C-0090 relatif à l'Extension de
la base travaux ferroviaire d'Auneau (28)

Paris, le 25 Octobre 2013,

Madame,

Le projet d'extension de la base travaux ferroviaires d'Auneau (28) a déjà fait l'objet d'une
décision de l'Autorité environnementale le 26 juillet 2013.

Depuis cette date, le projet s'est précisé et en particulier, les modalités de réalisation des
travaux ont sensiblement évolué.

C'est pour cette raison que nous venons de déposer le 24 octobre 2013 une nouvelle demande
d'examen au cas par cas n°F-024-13-C-0090 pour le projet d'extension de la base travaux
ferroviaires d'Auneau (28).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur d'Opération

Yohan DEVAUTOUR